



Vivre à Lannédern

Bulletin municipal d'information

- N° 12 — Juillet 2011 -

Editorial

Le syndicat d'électrification de Huelgoat – Carhaix jusqu'à quand ?

• Origine de l'électrification rurale :

Des années 45 à la fin des années 50, l'alimentation en électricité des foyers des villes et centres- bourgs a été réalisée. Le poste de transformation n°1 se trouve toujours au centre de l'agglomération. Puis progressivement les réseaux de moyenne tension alimentent les postes et les réseaux basse tension alimentent les habitations des zones rurales.

Pour ce faire, les communes ont mutualisé leurs moyens en se regroupant en structure intercommunale à vocation unique c'est la création des syndicats d'électrification.

Les premières lignes basse tension partant d'un transformateur desservait plusieurs villages et les utilisations étaient domestiques (éclairage et quelques prises de courant).

• Historique du syndicat :

Le syndicat est créé par arrêté préfectoral du 09 novembre 1928. Jusqu'en 1982 Alphonse Penven Maire de Huelgoat en est le Président, de 1982 à 2008 Daniel Créoff maire de Berrien et de 2008 à ce jour José Le Guelaff Maire de Motreff lui ont succédé.

Le territoire du syndicat d'électrification de Huelgoat- Carhaix est divisé en 4 cantons: Chateaneuf, Pleyben, Carhaix et Huelgoat, composé de 22 communes à savoir: Berrien, Brennilis, Collorec, Huelgoat, Locmaria Berrien, Plounévezel, Plouyé, Spézet, Bolazec, Carhaix, Kergloff, Landeleau, Loqueffret, Plonévez du Faou, Scrignac, Botmeur, Cléden Poher, La Feuillée, Lannédern, Motreff, Poullaouen et St Hernin.

• Sa structure :

Le syndicat est administré par un comité composé de 2 délégués par commune (Patrick Roudot, et Jean Marc Clost vice-Président pour Lannédern). Le comité désigne parmi ses membres: 1 Président, 4 vice-Présidents, 1 secrétaire et un bureau composé de 8 délégués dont le Président et les 4 vice-Présidents. Les parties administrative et technique sont assurées par une secrétaire et deux techniciens.

• Son rôle :

Le rôle du syndicat consiste en l'étude , la présentation et l'exécution en accord avec les collectivités adhérentes des programmes de premier établissement (extensions, par exemple pour 1 lotissement), de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution électrique (effacement) et étude et réalisation de réseaux d'éclairage public lié aux effacements.

Le dernier renforcement à Lannédern a été réalisé dans la partie haute du bourg (Ty Colin et Croissant Ty Colin) par la mise en place d'un transformateur près du cimetière pour pallier à des chutes de tension. Pour ces travaux aucune participation n'a été demandée à la commune.

L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques vient de démarrer en ce début juillet, depuis l'entrée du bourg côté Ty Jaffré jusqu'à la salle polyvalente, les réseaux seront enterrés jusqu'au pied de toutes les maisons, les poteaux ciment supprimés, de nouveaux candélabres seront installés, équipés de lampes à basse consommation. Pour la partie réseaux électriques coût 96 700€ et la partie éclairage public coût 29 300€ sont prises en charge par le syndicat, pas de participation de la commune. Seule la partie téléphonique pour un coût de 19 000€ est à la charge de la commune.

• Qu'en sera t il au delà de 2013 ? La réforme des collectivités territoriales prévoit qu'un schéma départemental de coopération intercommunale doit être mis en œuvre dans chaque département. L'objectif de la loi est de diminuer le nombre de syndicats par la suppression des syndicats de base, dont le syndicat d'électrification de Huelgoat- Carhaix, au profit d'un syndicat départemental d'électrification unique.

Nos besoins et la réactivité des services dont nous disposons avec notre syndicat seront ils les mêmes qu'actuellement ? Car il faut savoir que les délégués des villes et des communes urbaines seront majoritaires au sein du syndicat départemental et ceci au détriment de nos communes rurales.

Affaire à suivre.....

Dans le même registre, il est pressenti la réalisation d'un schéma départemental de distribution de l'eau potable avec également la suppression des syndicats locaux. Un avis est actuellement demandé à toutes les communautés de communes, aux communes et aux syndicats de se positionner sur ces propositions. Dans l'ensemble des comptes rendus diffusés par la presse et les votes auxquels nous avons participé, il est émis un avis défavorable à toutes ces suppressions. Nous en reparlerons très bientôt.....

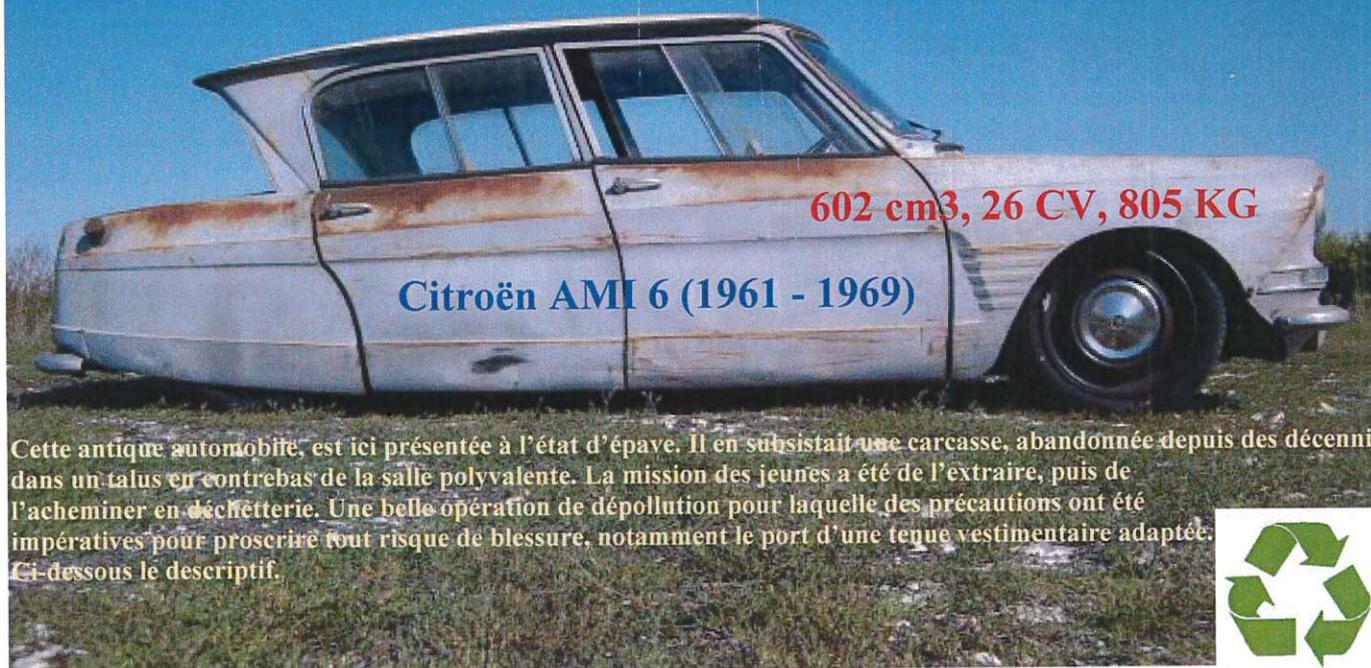
Jean Marc CLOST Adjoint au Maire, Vice Président du Syndicat d'Electrification

La première pierre au budget du Conseil municipal des jeunes



Le 10 mars 2011, invitée pour la remise des Trophées de la vie locale, organisés par le Crédit agricole à la salle Arvest à Pleyben, Lucile CALVARIN, accompagnée d'Alban ROUDOT et Mélanie CALVARIN, deux membres actifs de son équipe, a eu l'honneur de se voir remettre le 1^{er} prix de la catégorie « initiatives jeunes / environnement », un chèque de 300 € libellé au nom du CMJ. Un premier encouragement à l'autofinancement pour nos apprentis citoyens.

Ce projet de chantier jeunesse, a pu être réalisé les 24 et 25 avril 2011, lors d'un week-end pascal ensoleillé.



Cette antique automobile, est ici présentée à l'état d'épave. Il en subsistait une carcasse, abandonnée depuis des décennies dans un talus en contrebas de la salle polyvalente. La mission des jeunes a été de l'extraire, puis de l'acheminer en déchèterie. Une belle opération de dépollution pour laquelle des précautions ont été impératives pour proscrire tout risque de blessure, notamment le port d'une tenue vestimentaire adaptée. Ci-dessous le descriptif.



Présents : Lucile CALVARIN, Maire des jeunes et Anthony ANGONESE les 24 et 25. Maëlla KERVEVAN (Le Clôître-Pleyben), Alban ROUDOT, Amaury DUBUIS, Jérôme LOTRIAN le 25.

Dimanche 24 avril :

1. Débroussaillage de la parcelle, lieu du chantier. 2. Création d'une zone de dépôt appelée "Parc à ferraille". 2. Ramassage des débris épars (ailes, essieu arrière, roue de secours, portières avec vitrages, pot d'échappement, réservoir, pavillon, amortisseurs, moteur d'essuie-glaces, faisceaux électriques, joints d'étanchéité, ...), sondage du sol. 3. Stockage au Parc à ferraille.



Lundi 25 avril :

1. Levée de l'ensemble moteur, essieu avant et cardans. 2. Stockage au Parc à ferraille. 3. Ratissage et nivellement de la zone de chantier.



Bilans :

Humain :

Les jeunes, sous la surveillance et avec le soutien technique de M. Régis CALVARIN, père et conseiller de Lucile, ont démontré une grande ardeur au travail, avec une mention spéciale pour Anthony qui a fait montre d'une belle fidélité pendant ces 2 jours.

Maëlla, venue d'une commune voisine, a fait preuve d'un bel esprit de solidarité avec ses camarades Lannédernéens.

Aucune blessure à déplorer.

On peut estimer que les jeunes du CMJ ont bien mérité le trophée qui leur a été remis.



Technique :

Ce fut une action à coût zéro. Les difficultés pressenties ne sont pas apparues. Plutôt qu'une épave, l'absence de réelle structure a prouvé qu'il s'agissait plutôt d'un dépôt sauvage de déchets. La rouille bien développée a permis de s'abstenir de toute découpe. Aucun moyen de levage ou de traction n'a été nécessaire.

Nature : A force de pluies, il sera intéressant de constater la colonisation du site par les espèces végétales, permettant alors à la faune d'y trouver un nouveau refuge.

Arrée Lecture : le premier anniversaire en septembre

- L'association Arrée Lecture a accueilli les enfants de l'école Yves Le Gall en Mai. Cette rencontre, organisée conjointement par les bénévoles de la bibliothèque et les enseignantes, a ravi tous les élèves. Certains enfants venus pour la première fois, ont été très surpris de découvrir la diversité des livres proposés. Chacun est reparti avec un album, un documentaire ou une BD. Un rendez-vous mensuel est pris d'ores et déjà l'année prochaine avec l'école pour renouveler l'opération.
- L'école est finie, mais la bibliothèque associative Arrée Lecture ne prend pas de vacances cet été. Les permanences seront maintenues le mercredi de 10 h à 12 h et le samedi de 14 h à 16 h. Quelques membres se sont rendus à la bibliothèque départementale le 13 juillet pour renouveler le stock de livres pour enfant, les BD, des documentaires et quelques livres pour adulte. Il est toujours possible de s'inscrire aux heures d'ouvertures de la bibliothèque, 10 € adulte et 3 € enfant pour 5 livres empruntés sur trois semaines.
- Après presque un an d'existence, Arrée Lecture a déjà programmé son assemblée générale le vendredi 2 septembre à 20 h 30 à la salle polyvalente. À cette occasion, tous les adhérents y sont conviés. Elle organise également le samedi 17 septembre une randonnée contée dont les détails sont encore à peaufiner durant l'été, avec à son issue un pot de l'amitié qui sera offert à la salle polyvalente.

L'équipe de l'Association Arrée Lecture

La commune, le quotidien :

- **Effets sonores**, Selon l'arrêté du Préfet du Finistère du 20 décembre 1996 relatif à la lutte contre le bruit, tel que notamment, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectuées que les **jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les Samedis de 9h00 à 19h00 et les Dimanches et Jours Fériés de 10h00 à 12h00.**

- **Feux de végétaux**, Ils sont autorisés pour les propriétaires et les ayants droit en dehors des jours où l'indice de « météo feu de forêt » est rouge et dans les conditions de l'arrêté du Préfet du Finistère du 21 juin 2006 et notamment du 1^{er} Mars au 30 septembre après autorisation écrite du Maire ;

- **Entretien des trottoirs**, L'employé communal, ici comme ailleurs, ne peut tout faire. Pendant l'été la végétation se développe très vite. **La réglementation interdit le désherbage chimique sur les trottoirs et près des caniveaux qui sont reliés directement aux ruisseaux.** Nous demandons à chacun un petit effort pour l'entretien du trottoir devant sa propriété. On peut éliminer les mauvaises herbes en les ébouillantant avec des eaux de cuisson ou en les enlevant manuellement.

- **Taille de haies d'arbres et d'arbustes**, Le propriétaire doit veiller à éviter tout dépassement sur la propriété d'autrui et sur la voie publique. Nous effectuons des rappels fréquents sur la presse, il nous serait agréable que ces rappels soient suivis d'effets.

- **Les chiens, les chats, Leur divagation est interdite.** Nous rappelons les propriétaires à un peu de civisme et à bien prendre en compte la notion de leur responsabilité (Une chatte = 10 chatons par an).

- **Limitation de vitesse**, Par arrêté municipal, elle est limitée à 30 km/h en traversée de bourg.

- **Surveillance des enfants, Civisme des jeunes**, Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant. Les parents qui connaissent le comportement de leurs enfants doivent assurer toute leur responsabilité et surtout ne pas démissionner de leur rôle. Les jeunes doivent faire part de civisme à tous égards. Les débordements seront sévèrement réprimandés.

Les arrêtés sont pris par le Maire ou le Préfet. La gendarmerie est chargée de leur application.

⇒ Les règles du civisme interdisent :

- Tous bruits causés sans nécessité ou dûs à un défaut de précaution (véhicules à moteurs, pétards...).
- Toutes occupations abusives et prolongées des rues et lieux publics, lorsqu'elles sont de nature à porter atteinte à la tranquillité ou à l'ordre public, sauf autorisation exceptionnelle.
- Toute consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'espace public communal. Elle est autorisée à la terrasse du café/restaurant et sur les lieux de manifestations locales.
- L'abandon de bouteilles en verre et d'emballages vides sur le domaine public.
- La consommation de drogues.

⇒ Un arrêté municipal pourrait être pris en cas de débordement afin que la gendarmerie puisse intervenir plus facilement en cas de problème.

Le Maire et le Secrétaire de mairie

URBANISME :

La commune de Lannédern n'a pas de PLU (Plan Local d'Urbanisme), elle est sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme). Les zones de construction sont définies par le conseil municipal.

Je veux réaliser des travaux

- ☞ une construction (< 20 m²) neuve ou une transformation du bâtiment
- ☞ un abris de jardin ou de voitures....
- ☞ un ravalement (proposition de couleurs)....
- ☞ toiture....
- ☞ fenêtre, Fenêtre de toit (Velux), volets....
- ☞ clôtures (murs, palissades, grillages...)

⇒ **Que dois-je faire ?** Je dois remplir un dossier de demande préalable de travaux non soumis à permis en mairie

⇒ Où va ce dossier ?

☞ **1^{er} Cas : habitation en zone protégée** (périmètre des 300 mètres autour de l'enclos paroissial et site inscrit des Monts d'Arrée) :

- Aux services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- A l'architecte des bâtiments de France à Quimper qui donne son avis

☞ **2^{ème} Cas : habitation en zone non protégée**

- Seuls interviennent les services de la DDTM

⇒ **Le dossier revient en mairie, deux possibilités :**

- Avis favorable
- Avis défavorable

① – **Favorable**, Le Maire signe l'autorisation de réalisation des travaux.

② – **Défavorable**, Le propriétaire devra refaire un nouveau dossier en tenant compte des remarques des services de l'Etat. Ce nouveau dossier sera déposé en mairie et refera le même circuit. Si le maire refuse de signer, il se met en infraction vis-à-vis de la loi et l'autorité de tutelle lui imposera la signature.

Dois-je demander un permis de construire ou une déclaration de travaux ?

- **Moins de 20 m² :** Déclaration de travaux
- **Plus de 20 m² :** Permis de construire

l'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et le Secrétaire de mairie

Jean JORD, membre du Club des Aînés nous a quittés.

- En 1952 il trouve un emploi de mécanicien en Champagne, il épouse Marie et s'en vont travailler dans une exploitation d'un millier d'hectares.
- En 1966 il trouve un emploi près de Bayeux dans une grande exploitation laitière propriété du Prince De Brooglie. Jean ne tarissait pas d'anecdotes sur la vie de l'exploitation et la rencontre du petit paysan breton avec la haute bourgeoisie.
- L'héritage que Jean nous laisse sera sa convivialité inébranlable, son sens de l'accueil ou avec Marie il a su recevoir simplement, écouter et toujours la petite phrase pour faire rire et nous obliger à voir la vie autrement même quand pour lui la vie s'est faite de plus en plus dure.

(Allocution de François Lochou, **extrait**)

Agenda :

- ☞ 24 Juillet ; Pardon de Sainte Anne (C. Ste Anne + C. animation)
- ☞ 05 Septembre ; Rentrée Scolaire. (Inscription le : le 02 septembre)
- ☞ 17 Septembre ; Randonnée Contée (A. Arrée Lecture)
- ☞ 24 Septembre ; Concours de Pétanque. (C. animation)
- ☞ 02 Octobre ; Pardon de Saint Edern. (C. Ste Anne + C. animation)

En cas de besoin vous pouvez joindre :

- ☞ **POULIQUEN G.** - Maire **02 98 26 45 20 — 06 77 83 60 67**
- ☞ **CARIOU M. C.** - Adjoint **02 98 26 41 40**
- ☞ **CLOST J. M.** - Adjoint **02 98 26 42 26 — 06 64 94 05 18**
- ☞ **DIULEIN Y.** - Adjoint **02 98 26 45 92**

Téléphone utile :

- ☞ Mairie **02 98 26 40 56**
- ☞ Salle communale **02 98 26 43 09**
- ☞ Ecole **02 98 26 43 02**
- ☞ Poste **02 98 26 40 53**
- ☞ Déchetterie **02 98 26 67 53**
- ☞ Service des eaux **02 98 26 45 49**
- ☞ Prêtre **02 98 26 60 61**
- ☞ ADMR **02 98 81 46 38**
- ☞ SAMU **15**
- ☞ Pompiers **18**
- ☞ Police **17**